

à y trouver sa place. Les grosses faveurs ne sont pas pour tout le monde : forcément il faut se contenter de peu. La vie est si dure sous le Directoire, que le moindre emploi rétribué est extrêmement recherché. L'Assemblée nationale, à la veille de sa dissolution, avait promulgué le 17 septembre 1792, une loi qui ordonnait que les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie tués à la guerre, fussent employées de préférence pour le service des hôpitaux militaires. Il en résulta que veuves ou non, beaucoup de femmes s'établirent dans les maisons qu'on leur ouvrait ainsi.

Leurs services étaient médiocres et leur nombre considérable. Le 15 thermidor an VIII (3 août 1800), l'Économiste du Val-de-Grâce écrit les lignes suivantes qui se passent de commentaires : « La véritable économie serait celle de tout le gaspillage qu'entraîne la multitude des individus. Qu'on compare le service fait anciennement dans nos hôpitaux civils par un si petit nombre de filles de la Charité, aidées par quelques hommes de force, et l'économie se révolte de cette nuée d'infirmiers et de sous-employés multipliés dans les hôpitaux militaires. »

La question des logements fut la plus difficile à résoudre. Une fois installés, les fonctionnaires ne veulent plus déguerpir, quand bien même ils sont arrivés au terme de leur mandat. L'une a son mari aux armées ; tel autre sa femme malade : misères si l'on veut, mais qui dépeignent à la fois l'époque et les mœurs administratives qu'on met en pratique. Le 28 prairial an X (29 juin 1802), les malades de l'Hôpital signent une pétition pour obtenir que l'exercice du culte soit rétabli dans l'église du Val-de-Grâce, on n'en tient pas compte, et ce beau monument deviendra pendant toute la période impériale, un dépôt d'effets d'habillements,